

**Rapport au Conseil Communal d'Yverdon-les-Bains  
de la commission chargée de l'examen du préavis no 36 concernant  
une demande de crédit d'investissement de 316'000 fr. pour entreprendre des travaux de  
réfection et des études sur divers ponts afin de maintenir le passage  
des véhicules de 40 t. en traversée de localité.**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs  
les Conseillers,

**La** commission s'est réunie le jeudi 20 octobre 2005 à 18'15 à l'Hôtel de Ville. Elle était composée de Mesdames Joëlle Monnin et Luiselle Müller et de Messieurs Daniel Hofmann, Olivier Maibach, Jean-Marc Pernet et Jean-Pierre Chapuis désigné comme rapporteur. Monsieur Michel Werkle était absent.

Nous avons eu le plaisir d'accueillir Monsieur le Municipal Marc-André Burkhard accompagné de Monsieur Sandro Rosselet du STE. C'est dans une ambiance cordiale que s'est déroulé l'entretien. Ils nous ont expliqué tout ce qui concerne la nécessité de mettre en conformité pour le trafic des 40 t. les 11 ponts situés sur le territoire communal, sur routes cantonales en traversée de localité. Dans l'ensemble l'examen a révélé une relative bonne surprise, seul 3 ponts sont inaptes à supporter les 40 t.

**Note sur le préavis:** Deux erreurs de chiffres s'étant glissées sur le tableau présenté au point 2, un nouveau tableau nous a été remis. Les modifications concernent les coûts des travaux : 1/ du Pont Chaussée de Treycovagnes: 30'000 fr. au lieu de 22'000 fr. et 2/ du Pont Péclard: 10'200 fr. au lieu de 6'600 fr. Le total des travaux prévus étant de 238'200 fr. au lieu de 226'600 fr. Par contre cette somme est reportée exactement au point 4 du préavis sur le tableau: devis de la 1ère étape.

Soulignons que ces travaux de réfection sont une obligation communiquée par le Département des infrastructures, service des routes cantonales.

Si les travaux sont prévus en 2 étapes, c'est afin d'en mieux estimer les coûts. La première réalisation, qui concerne ce préavis, permettra d'établir un devis plus précis pour la deuxième étape. Il y a aussi l'attente d'un complément d'informations sur le Pont de Gleyres et le Pont du Midi.

M Rosselet a répondu avec compétences à toutes les questions concernant ces travaux et leur nécessité. Voici quelques informations complémentaires:

Pourquoi la réalisation du nouveau pont de Pomy (qui n'est pas mentionnée dans ce préavis) ne se fait-elle pas plus tôt ? Et quel en sera le coût ? Réponses: Les CFF en ont demandé le report en 2008. Sa construction est devisée à 4 millions; rétrocession par les CFF: 2 millions. Le Pont Tordu sera renforcé par une sous structure pour une durée prévue de 10 ans. Sa reconstruction dépendra de la mise en fonction de la Collectrice Sud.

**En conclusion**, la commission, à l'unanimité de ses membres, vous propose, M le Président et Mmes et MM. les Conseillers, d'accepter les articles 1, 2 et 3 du préavis no 36, tels que présentés par la Municipalité.

Pour la commission,  
Le rapporteur: Jean-Pierre Chapuis